L'Abeille de la Monvelle-Grléans.

PRO ARIS ET FOCIS

SCIENCES, ARTS.

ler Septembre 1827.

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI, 20 AVRIL 1908

81ème Année.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans. MEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.

Bureau-: 323 rue de Chartres, entre

Entered at the Post Office of New Orleans as Second Class Matter.

Conti et Bienville.

POUR LES PETITES ANNONCES DE BEMANDES, VENTES, LOCATIONS, ETC., QUI SE SOLDENT AU PRIX REDUIT DE NO GENTS LA LIGNE, VOIR UNE AUTRE PAGE DU JOURNAL.

Amendements Constitutionnels Proposés et qui seront soumis aux électeurs à l'Election Générale d'Etat,

le 21 avril 1908.

LOI No 10 Bill du Sénat No 5-Par M. Reiley.

Proposant un amendement à la Constiution de l'Etat de la Louisiane, de fendant qu'il soit fait des affaires dans cet Etat per accone corporation étrangère, fédérale on non-résidente qui pogranivra l'Etat de la Loniniane ou l'une quelconque de sea enb divisions politiques on officiers dans une Cour fédérale, ou qui, iorsqu'eite cera poursuivie, chaugera de de l'affaire devant une Cour Fedé-

RESOLUTION CONJOINTE

Section 1. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, les deux tiers de tous les membree élus à chacune des Chambres concourant, Que l'amendement suivant à la constitution de l'Etat de la Louisince soit soumis non électeurs de l'Etat à la prochaine élection générale d'Etat, qui auralieu en avril 1908, a

Toute corporation étrangère, fédérate ou non-residente fonctionnant, conduisant on faisant des affaires dans cer Eint auf instituers un proces quelconque ou une action en droit ou en équite contre l'Etat de la Louisiane. où l'ane quelconque de ses sub-divisions politiques, on un de ees officiers publics, ou contre toute corporation on altoven de cet Etat, dans toute autre cour on toutes autres cours que melles qui pourront être créces et organieces en verta de la constitution et des loie de cet Etat, ou qui lorsqu'elle sers poursuivie par l'Etat ou l'une oet Etat, par le fait seolement, sera privée da aroit de forctionner, conduire on de faire des affaires dans cet Etat, et dans is suite tont contrat on arrangement, tont engagement on entreprise avec elle ou émanant d'elle ou vis-a-vis d'elle sera entièrement nui at non Avenu.

Toute corporation étrangère, fadérale on non-residente, ou tonte personne agiveant comme agent, serviteur on officier d'une telle corporation, fera une tentative de conclure un contrat, arrangement, og engagement, on tentera une entreprise pour, avec, par ou au nom de, pour l'usage et le profit d'une telle corporation, après que ladite corporation aura violé l'une quelconque des dispositions da précédent paragraphe, sera compable d'un méfait, et, sa culpabilité établie, sera condamnée au paiement d'une amende pas moindre de cent dollars, ni n'excèdant naa mille dollars, et pourra être emprisonnée avec ou sans travaux forcés pendant une durée de pas plus de donze mois on an deux chailmente A la disorction de la cour : pourvu que ce ne soit pas ici l'intention d'entervenir avec ou de probiber la transaction d'affaires entre Etate, autorisées par les lois et la constitution des

Etate-Unis.
Sec. 2. Il est, en outre, résolu, etc., Que l'amendement qui précéde à la constitution de l'Etar de la Louisiane sera soumis aux électeurs de l'Etat à l'Alaction générale qui aura tieu le 21me jour du mois d'avril 1908, et sur le bulletin officiel qui servira à cette élection seront placés les mots pour la résolution conjointe propocant un amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane, interdisant la transaction des affaires dans cet autre moyen de navigation ou de Etat par toute corporation étrangère, fédérale, ou non-résidents qui pouroulvra l'Etat de la Louisiane ou l'une spécial, téduction ou autre moyen, quelconque de ses divisions politiques ou l'un de ses officiers publics, ou tout citoyen de cet Etat, devant une Cour ue, accudiation un corporation une Fédérale, ou qui, lorsqu'elle sera pour- compensation plus forte cu moindre anivie, e'en ita on demandera par pati- pour un service quelconque rendu par zion le transfert de l'affaire devant elle, qu'elle ne fait payer, ne demande une cour fédérale," et les mots "contre ou ne recoit de toute antre personne, As revolution conjointe proposant un sassociation on corporation pour faire mmendement à la constitution de l'Etat un semblable service, ou viole aucun de la Louisane, interdisant la transac- des taux, frais, ordres, tègles ou détion d'affaires dans cet Etat par toute ciaions de ladite commission, le chemin corporation étrangère, fédérale on de fer, bâtean à vapeur on autre monon-résidente qui poursuivre l'Etat de yen de transfert, Express, Téléphone, la Lonisiane ou l'une quelconque de Télégraphe ou compagnie de chars commissaire. ses officiere publica, on tout citoyen pas moins de Cent dollars, ni pas plus

et chaque électeur indiquers, comme

POLITIQUE, LITTERATURE.

4. Y. SANDERS. Lieutenant-Gouverneur et Président

du Bénat. J W. HYAMS, Orateur de la Chambre des Représeu-

tante. Approuvée le 25 novembre 1907

NEWTON C. BLANCHARD, Jouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme:

JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No 12

Bill du Sénat No 6-Par M. Voegtle.

RESOLUTION CONJOINTE Proposant un amendement aux articles 51 et 52 de la constitution de a la fixation des salaires de l'Auditeur des Comptes Publics, du Trésorier et du Secrétaire d'Etat, et ordonuant que tons les bonoraires recus par le Secrétaire d'Etat en verto de la loi existante ou des lois qui pourraient ci-après être adoptées,

Section 1. Il est résolu par l'Assane, les deux tiers de tous les membres élus à chacune des Chambres Louisiane, soient amendés dans le pour le compte du Fonde Général des langage univant :

Publica recevre un salaire de Deux publice, ou tout citoyen de cet Etat Mille Cinq Cents dollars par au, le non seulement le transport des passa-Trésorier recevra un salaire de Deux gers, du frêt, d'express, de messages Mille dollars par an ; le Secrétaire d'Edu'elle sera pouranivie, changera de domicile ou demandera le transfert da l'effatte davant une Cont Fédé. dollars par an. Chacun de ces officiers sera payé mensuellement et aucuns d'honoraires, on émoluments ou antre compensation ne leur seront alloués: ponren que les honoraires maintenant on qui pourront être à l'avenir fixés par la loi que le Secrétaire devra demander, soient collectés et payés par lui mesueliement au Trésorier d'Etat, pour être placés au Crédit du Fonds Général.

Article 82 Les allocations pour les frais des commis des officiers nommés dans le précédent article spécifieront chaque détail de l'allocation, et n'excederent en aucune année, pour le Trésorier, la somme de Deux Mille dollars : pour le Secrétaire d'Etat, la somme de D.x Mille dollars et le salaire de l'Assistant Secrétaire d'Etat et tons les commis du département de l'Assurance et toutes les autres dépenses de son bureau seront compris dans ce montant ; et pour l'Auditeur des Comptes Publics, la somme de Quatre Mille dollars.

Sec. 2. Il est, en outre, résolu, etc. Que les amendements à la constitution quelcouque de ses sub-divisions poil- de l'Etat qui précèdent seront sommis tiones on l'au de ses chic ers publics, aux électeurs pour leur approbation on toote corporation on tent citoyen on lear improbation, comme le re de cet Etat, s'en ira, ou demandera par | quiert l'article 321 de la constitution pétition on motion de porter l'affaire de l'Etat de la Louisiane et les lois devant tonte antre cour qu'une cour ganérales d'élections de cet Etat. à créée et organisée en vertu des lois de l'élection générale d'Etat qui aura lieu le 21me jour du mois d'avril 1908.

J. Y. SANDERS, Lieutenant-Gouverneur et Président da Séast. J. W. HYAMS, Orateur de la Chambre des Représen

Approuvée le 27 novembre 1907 NEWTON C. BLANCHARD. Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie exacte:

JOHN T. MICHEL. Secrétaire d'Etat.

LOI No. 14.

Bill da Sénat No 9 - Par M. Favrot. Substitut par le Comité Judioinire du Sénat pour le bill du Sénat No 1.

RESOLUTION CONJOINTE Propossat un amendement à l'Article 286 de la constitution de l'Etat de

Section I. Il est résolu, par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, les deux tiers de tous les membree élne à chacene des Chambres concourant, Que l'Article 286 de la constitution de l'Etat de la Louisiane soit amendé dans le langage suivant: Article 286. Si un chemin de fer, une compagnie d'Exprese, de Téléphone, de Télégraphe on de pavires, on tout ouars dortoire sujets ici, directement on indirectement, on par tout tanx form intentionnellement payer, demande, collecte ou reçoit de toute person-

fert de l'affaire à la Cour Fédérale;" de l'Etat, au domicile de la commis-

générales de l'Etat pour laquelle des de la commission fixant et établissant : électeurs pour leur approbation ou Paris—
disposition, "Pour" ou "Contre," il Pourva que tout ordre ou décision port des passages ou du trêt, ou pour l'Article 321 de la Constitution de la transmission de messages on de l'Etat de la Lonisiane et les lois ganéconversations par téléphone ou télé- raies d'élection de cet Etat, à l'Elec-graphe, dans les limites de l'Etat, tion Générale d'Etat qui sura leu en prenne effet à la date que fixera la cet Etat le 21 me jour du mois d'avril Commission, et demeurers en vigueur et sera observé jusqu'à ce qu'il soit revogué par la Commission, ou par un jugement final d'une cour de juridio tion compétente, rendu à une enquête finale justituée pour mettre de côté et Orateur de la Chambre des Représenaunuler cet ordre ou cette décision. Pourvu que, toutes les fois qu'un tank quelcot que, une charge, une rè-gie, un réglement, un ordre ou une décision de la Commission est contesté en cour, comme y pourvoit la consti-tution, ou une amendement a celle-ct, et qu'il est maintenu à une fustruction finale par une cour de juridiction com-pétente, le chemin de fer, l'Express, le téléphone, télégraphe, bâteau au antre embarcation on compagnie de char i dortoir, on corporation contestant, perdra et paiera à l'Etat de la Louisiane, la somme de pas moins de Dix (\$10.00) dollars, et pas au-dessus de Cinquante (\$50.00) dollars par jour pour chaque jour que la miséren vi-gueur du taux, de la charge, de la règle, du réglement on de la décision de l'Etat de la Louisiane relativement la Commission qui pourra avoir été à la fixation des salaires de l'Audi-supendu par le proces, que décidera la cour devant laquelle le procès aura été institué; et dans tous cas esmblables, ladite cour, dans son jugement maintiendra leedits taux. regles, réglements, ordre on décision enregistera un décret et un jugement ent versées dans le Trésor de entre le demandeur, condamnant ledit demandeur à payer à l'Etat de la Longue le montant de ladite pénalité ou forfaiture ainsi trouvée et adjugée semblée Générale de l'Etat de la Loui- par elle, lequel montant, après en avoir deduit les honoraires d'avocat prévus par l'article 285 de cette cons concourant, Que les articles 81 et 52 titution, quand ils seront perçun se-de la constitution de l'Etat de la ront versée dans le Trésor de l'Etat

Ecoles de l'Etat. mission affecteront et comprendront, de télégraphe et de téléphone entre divers points de l'Etat, mais aussi affecterent et comprendront toules matières et choses ayant trait au et concernant le service que doivent donner les chemin de fer l'express, le téléphone, le télégraphe, les bâteaux et autres embarcations et les compagnies de charedortours et corporation dans l'Etat et leur fonctionnement dans les limites

Sec. 2. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane qui précède sera soumis aux électeurs de l'Etat à l'él ction générale qui aura lieu le 21me jour du mois d'avril 1908, et que sur le bulletin officiel seront places les mots: "pour l'amendement proposé à l'article 286 de la constitution de l'Etat de la Louisiane," et les mota: "contre l'amendement proposé à l'article 286 de la constitution de l'Etat de la Louisiane," et chaque élection indioners comme y pourvoient les lois générales d'élection de l'Etat, pour laquelle des dispositions "pour" ou "contre," il vote.

J. Y. SANDERS. Lientenant Converneur at Président da Sénat. J. W. HYAMS.

Orateur de la Chambre des Représentante. Approuvée le 28 novembre 1907 NEWTON C. BLANCHARD. Gonverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme:

JOHN T. MICHEL. Secrétaire d'Etat.

LOI No 15

Bill du Sénat No 2 - Par M. Millsape. RESOLUTION CONJOINTE

Proposent un amandement à l'Article 288 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane relatif aux Chemin de fer, Express, Téléphone, Télégraphe, Navires et Commission de Chare-dor-

Section 1. Il est, résolu, par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, les deux tiers de tous les membres élus à chacune des deux Chambres concourant, Que l'Article 288 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane soit amandée dans le langage enivant:

Article 288. L'Assemblée Générale pourra sjouter deux ou étendre les ponvoirs et les devoirs de ladite Commission, on lui conférer d'autres pouvoirs et devoirs. Elle pourra aussi pourvoir à l'emploi de commis additionnels ou d'autre side qui pourront être considérés nécessaires pour l'accomplissement des devoirs de ladite Commission, et pourra sjouter d'autres pénalités pour rendre efficaces les travanz de ladite Commission.

Il sera du devuir de l'avocat général et des devoirs d'avocate de district d'aider ces commissions dans toutes les affaires légales, services pour lesquels ils ne recevront pas plus de 25 pour cent de toutes les amendes et for faitures par eux perques; pourvu que la commission puisse employer d'autres avocats au lieu de ces officiers aux mêmes conditions.

Ancone personne au service d'one compagnie de Chemin de fer, d'Express, de Téléphone, de Télégraphe. de Navires on d'autres moyens de transport par esu, de Chara-dortoire on corporation, on pécuniairement intáresea dans une semblable compaguie on corporation ne servira comme

Les amendes percues, après le palement des honoraires des avocats et de cet Etat devant la Cour Fédérale, de Cinq Mille dollars qui pourront des frais des procès dans lesquels la ou qui, lorsquelle sera poursuivie, c'en atre recouvrée devant toute cour de ju- commission pourre figurer pour frais, ira ou demandera par pétition le trans. ridiction compétente, à la demande, seront verets dans le Trésor de l'Etat.

Sec. 2. Il est, en outre, résolu etc., Que l'amendement à la Coustitution de l'Etat qui précede, sera soumis aux Ponraccompte 82

J. Y. SANDERS, Lientenant Gouverneur et Président

dn Sénat. J. W. HYAMS,

Approuvée le 28 novembre 1907. NEWTON C. BLANCHARD,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane Copie conforme: JOHN T. MICHEL,

Secretaire d'Etat.

LOI No 25

Bill de la Chambre No 53-Par M. Ker-Président du Comité judiciaire con-

joint A. B. C., substitut aux bills de la Chambre Nos. 2, 3 et 26.

RESOLUTION CONJOINTE Proposant un amendement à la Constitotion de la Louisiane relatif aux percepteurs de taxe de la ville de la Nonvelle Orléans, pourvoyant à l'élection d'un percepteur de taxes pour ladite ville, fixant la durée de son mandat, sa compensation et les dépenses de commis et autres dé penses de son bureau, et pourvoyant

an palement de ces dépenses. Section I il est resolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, les deux tiers des membres élus à chacque des Chambres concourant Qu'il sera soumis aux électeurs quali nés de cet Etat l'amendement ci-après proposé à la Constitution de la Louisiage, à savoir :

d'Etat pour la ville de la Nouvelle Orléans qui sera élu par les élections qualifiés de ladite ville pour la durés de quatre (4) années. Il recevra un salaire de cinq mille (\$5,000) dollars par an payable mensuellement. Les honoraires reçus des délinquants contribuables, de même que l'honoraire de \$1.00 exigé pour les certificate de echerches de taxes aux personnes les demandant, seront versés dans le Trésor de l'Etat.

La Législature, à sa première session, après que cet amendement aura été soumes au vote du peuple, comme l est ici prévu, s'il est adopté ailouera tella somme qui sera nécessaire an naiement des frais de commis, de loyer, de mobilier, et de domestiques pour le bureau dudit percepteur de taxes; pourvu, cependant, que le montant total de ladite allocation n'excède pas la somme de \$35,000, et nourvo que, en outre, ladite allocation soit par détails indiquant l'asage particulier auquel les fonds alloués surunt été affectés. Sec. 2 Il set, en outre, décrété, etc.,

Que cet amendement proposé soit soumis aux électeurs de l'Etat pour leur approbation on improbation comme le requièrent l'Article 321 de la Cons titution de la Louisiane et les lois gé nérales d'élection de l'Etat, à l'élection générale qui aura lieu le mardi survant le troisième lundi d'avril 1908. Sec. 3. Il est, en ontre, décrété, etc., Que tous les candidats proprement nommés au poste ici prévu seront pré-centés aux suffrages des électeurs à ladite élection générale, et que celui élu recevra sa commission de la même manière, et entrera dans l'exercice de son mandat à l'époque où expireront Carroliton Land les mandats des percepteurs de taxes du moment dans ladite ville; et il enccédera aux percepteurs de taxes du mement dans ladite ville dont les emplois seront abolis par l'adoption de l'amendement ici proposé ; pourvu que, conendant, si l'amendement qui précède n'était pas adopté, l'élection du Percepteur de Taxes ici prévue soit nulle et non avenue.

J. Y. SANDERS. Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat. J. W. HYAMS.

Orateur de la Chambre des Représentanta. Approuvée le 4 décembre 1907

NEWTON C. BLANCHARD, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane Copie conforme: JOHN T. MICHEL,

Scoretaire d'Etat.

Sulleur Financier.

Samedi, 18 avril 1908.

MARCHE MONETAIRE.

Houvelle-Origans-En Banques-Papier exceptionnel.... 7 & 8 per cent6 & 8 rtête eur garanties coi-Prête sur garauties col-latérales à terme...5 à 6

En dehors des Bang 200 --Press sur garanties collatérales......6 à 7 Papier hypothécaire....6 à 8 Nouvelle-Orleanslastres mexicaines.... ols peruviens..... 41 New York -

Taux de l'ergent.....

Taux de la Banque d'An-

Consels pour l'argest 82 Argent en linguis, par once-Lindres 31 OHANGE.

Caddo

do

Beaumont Trac. 54....

Bghm Ry L.& P.Co.5a. do do do 41ge. 81 Canal & Claib R. K.

1st mort., gold..... 117

Co. 1st mort., gold. 10312 105

mort., gold...... 10112 N. O. Carrollton R. R.

Little Rock Ry, 5a.... 91

Memphis Ry 5.....

Nashville Ry, 5s.....

N. O. City & L. R. R.

N. O. City R. R. gen'i

N. O. Rwys Co. 412 per

Orleans R. R. Co. 2nd

Shreveport Tractice Co.

H. bds, gold, 6s..... 100 Orieans R. R. Co. 1st

let mtg. Vicksburg, Shrevepers

Imp.
Biloxi Street Imp.....

Port Commissioners. Se-

ries A......

Port Commissioners, Se-

Cumberland Tel. & Tel.

N. G. Cotton Exchange

Bonds 5s.... Levee Steam Coston

Hunter Canal Co., 1st

Monroe Public Impro-

Certificates issued un-

Unpaid State Coupous

Shreveport Paving &

School

70

Co. Debenture

Morgan's La. & T. 76...

Mobile Funding Bonds. ----

let mort..... Edison Electric Co.

Press 1st mort.....

Franklin Drainage

Franklin Waterworks.

Gueydan Drain. Dist

der Act 93 of 1880..

Imp. Bds....

Shreveport Sewer Bds.

N. O. Real Est. Mort... 72

do do Bonds..... N. O. Stock Exchange

United Fruit Co. 5s....

59.....

Mobile Pub. Imp...... 6912

com.. 3212

Bulletin Commercial

Samedi, 18 avril 1908

COTON.

Marché de la Nouvelle-Orléans

SUR PLACE.

Low Ordinary...... 71 non Ordinary...... 8 1/16 1, ...

Futures de la Nouvelle-Orléans

Février..... 10,91 à 10,93

Mars..... 10,91 à 10,92

Avril..... 10,92 & 10,94

Juin..... 10,93 & 10,95

Jaillet..... 10,96 à 10,98

Marchée divera

Aujourd'hul le middling était coté

Good Ordinary 912

Low Middling 1012

Widdling1138 Sood Middling1158

Middling Fair......1218

Fair.....1284

Janvier..... 10,92 h

Mai..... 10,93

Aont....

Septembre-

Novembre....

Mobile......11

Charleston......11

Wilmington.....11

Norfolk.....113g

Boston 11.90

Décembre.....

Octobre.....

Stables:

Aujourd'hui

ries B.....

160

mort., gold...... 103

mtg., gold, 1901.... 85

N. O. 330. Co. Pow

Le STERLING est factie. Jommercial, 50 jours. 45112 Traites de banques, &

France de commerce, 60 jours......5.21% less 1/16

TORK est calme. Traites de commerce \$1 00 d'esc.

Traites de banques \$1 00 de prime.

ACTIONS ET BONS

Dernières cotes du "N. O. Stock Exchange". Valeur Offre Demar

Banques. Sank of Orleans...100 185

Janal - Louisiana
Bk & T.Co.....100 12712
Jentral Trust & 8av. Bk......100 100 Jammercial Germa-Bis Tranta Sav.. 100 Sommercial Natio-Dal......100 cosmopolitan B. & T. 20

National..... 100 150 Ferman - Auterican Savings......100 105 Hiberora Bank and Bkg Co......100 147 fereneats Nat'l...100 detropolitan ...100 dergan State Bk.. 50 100 New Orleans Nat.. 100 190,

People's Svg Trust _____ & Bkg Co.....100 100 State National....100 Whitney Central.. 100 165 Compagnies d'assurance Fermania.....100

Bontnern......100 135 Chemins de fer. Birmingham Ry L. & Pow. Co. pref. 100 70 do do com. Little Bock Ry & El. Co. pref.....100 73 9012 60

 $62\frac{1}{2}$ do do com...
Sashville Ry &
Light Co.pref...100 62 do do com ... 100 2234 N. O. Blwys pref. . 100 2734 do do com... Co., Ltd......100 ----

284 1114 1112 Actions diverses. D. H. Holmes Co.. 100 1321 150 Electric pref.....100 Equitable Real...100 170 200 Friscoville Rity...100 110 Franch Opera.... flouston L. & P. National Rity.... 10 10 N. O. Brewing pref.100 60 do com.100 N. O. D. Dock Co...100 110 N. O. Land Co.... 10 29 N.O. Water Supply. 100 2912 Suburban Rity.... 10 Tecopa Consolidated Mining Co.... United Fruit Co...100 Adler - Weinberger 8. 8. Co.....100 10c Cotton Exchange. . 200 1500 2000 Hunter Canal Co. Warehouse.....100 ionisiana Nav. ‡ Fish. Co. Ltd....100 Metairie Cemetery
Association...-100 175
Myles Salt Co.pref.100 100 do do do com.100 99 1. O. Austion Ex. Ltd. 500 #.O.Board of Trade100 621, N. O. Cold Storage
Co. Ltd......100
Standard Guano & Ch. Mfg Co..... 100

Sugar Exchange...250 Sourn States Land & Timber Co.... 100 l'entonia Loan &

Building Co.... 100 97

Bons divers. Da

J. 8. 4a, 1925.... do 3s 1918...... 1003g Louisians 4s...... 1003g Floating Debt 4s..... Judicial Ex. Fund 48..... Tity Premiam Nambers 10134 10214

Public Imp. Bonds.... 963

Atchafalaya District... 108 110 do 55 ----Houston 11 9115 Fifth District 1250, 5s 108 Maroté de Dew-Yora. do 1952, 5a 108 do 1954, 5a 108 Lafourche District.... 108 Cotes-Middling Colands-Lake Borgue District 6s do 5.... Futures de New-York. do Orleans Orleans do
Plaquemines P.do E.B.
Pontchartrain District Irrăguliere. Janvier..... 10.35 à 10.37 20 years, C..... 10612 Février..... 10,49 à 10,50 Mars..... 10,58 à 10.60 Pontchartrain District 50 years, D...... 120 10.62 & 10.63 Avril Mai..... 10,64 a 10,65 Red River, A. & Bayon Bonf District...... 106 Red River, A. & Bayon Jnin..... 10,64 à 10.65 Juillet.... Bouf Dis. 5a Series C. 106 Tenese Basin District

91

....

....

40

....

105

92

 931_{4}

6613

10,59 a 10.60 Août...... 10.39 a 10 40 Septembre Octobre...... Novembre.....

Décembre..... 11.05 à 11.07 MOUVEMENT BU COTON. RECU, NETla Nouveile-Oriéans dopnis to ler sep teo.bre Meme temps l'année

- balles E'ate-Unis......4,379,231 balles Môme temps l'année derutère.....5,350,796 balles EXPORTATIONS & L'ETRANGER -De la Nouvelle-Orléans cette semaine 141,641 belies MAme temps l'année 84,974 balles dernière..... De tons les porte des Etats Unis Mêmo temps l'appée

dernière..... STOCKS-A ia Nile Orléans.... Même temps l'année des Etats Unis..... balles Même temps l'année deruière Marabé de Liverpool.

92,339 balles

SUR PLACE. Cotes - pour le Middling Américain.

Marché do Havre SUR PLACE.

811-3 pour Good Middling; 791-2 pour Fully Middling; 7284 pour Low Middling.

SUCRE ET MELASSE.

SUCRE-Jpen kettle centrifugal 318 4 358 stably..... Open keitle (nonveau). Centrifugal - Ferme. Plantation granulated .. Pranulated..... 3 % 4 Yellows...... 3 7,16 4 3 13,16 MELASSE -Open kettle-Calme. Centrifugal -Calme. Nouveau sirop—Stable.
Sucre raffins Fort. _24 a 30 7 45 H&E crys. dominoes,... H& E orughed 5 80 H&F out losf..... 5 80 5 20 H&E powdered...... Cabea..... XXX powdered...... 4 90 Fruit powdered...... Standard powdered 4 85 Coarse powdered. Stand. gran.... Stand, fine gran, en ba-4 75 rile.... Stand. fine gran, on sace de 100 lb1..... 4 75 Stand, fine gran, en saos de 50 lbe..... 4 80 Stand, fine gran, ou sace do 25 lbs..... 4 80 Stand, fine gran, on sace de 5 lbe..... 4 95

1 0:0 pour du comptant. TONNELLERIE.

Termes-Moine 5c par 100 lbs

Confectioners candy A . .

Nonveaux bartle de sucre. 6 ceroles... Nouveeux barile de sucre, 8 cercles.... 450 Barila de suore de seconde main, 6 cer-450 cles...... Barile de suore de seconde main, 8 cerclee....... 480 riz, 6 peroles..... Nouveaux barris de 60a riz, 8 cercles..... Barris de riz de secon-850 de main. 8 cercles... Nouveaux bouosuts de soore Nominaux Boucaute de éuere de \$1 00 \$ 1 10 seconde main.... Nocvesux barile de mélacce en cypre ... \$1 00 \$ 1 10 Nonveax demi-tarile 60 A 85c de mélasec..... Nouveaux barillete de

RIZ

seconde main..... \$1 00 a 1 10

mélacce en cypre... 60 à 85c

Bartle de mělasse de

Monvement da Biz. Compilé par le Secrétaire du New Orleans Board of Trade, Ltd.

Recettes aujour-10,616 33,661 semaine..... Jusqu'ior cette Mêma temps l'année derniere.. 790,368 Becettenden mouline adjourd hat Ventes sajour-

2,401 800,899 130,480 214.068

10,243 d'hal.....